

COUR SUPRÊME DU YUKON

CONFORMÉMENT À LA *LOI SUR LA PRISE DE DÉCISIONS, LE SOUTIEN ET LA PROTECTION DES ADULTES, L.Y. 2003, ch. 21* (la « Loi »), plus particulièrement l'*ANNEXE A, LA LOI SUR LA PROTECTION DES ADULTES ET LA PRISE DE DÉCISIONS LES CONCERNANT, PARTIE 3, TUTEURS NOMMÉS PAR LA COUR* (« partie 3 »)

DANS L'AFFAIRE D'UNE DEMANDE POUR LA TUTELLE DE

 (nom de l'adulte)
 connu également sous le nom de : (s'il y a lieu)

AFFIDAVIT DE SIGNIFICATION

Je [nom], _____, de _____, au Yukon,
 DÉCLARE SOUS SERMENT (OU AFFIRME SOLENNELLEMENT) CE QUI SUIT :

J'ai SIGNIFIÉ à personne :

à (nom de la personne ayant reçu signification) _____

le (date et heure de la signification) _____

au (adresse complète de signification) _____

Cocher chaque document qui a été signifié :

- Demande de tutelle Affidavit du requérant Déclaration du tuteur proposé
 Déclaration du tuteur remplaçant Rapport sur l'évaluation de l'incapacité
 Plan de tutelle préliminaire Autre

la page de couverture de chaque document étant annexée et cotée comme pièce distincte [*indiquer la lettre de chaque pièce*] _____.

Fait sous serment ou affirmé solennellement
 devant moi à _____,
 au Yukon ,ce _____ jour de _____ 20____.

 Notaire public dans et pour le Yukon

 Signature [*partie qui fait la signification*]

Nom du notaire : _____

Charge (poste) : _____

Date d'expiration : _____

 Nom en lettres détachées [*partie qui fait la signification*]